

## DECLARATION LIMINAIRE DE LA CMP DE BRANCHE BASSMS DU 25 AVRIL 2023

Nous, représentant.e.s syndicaux de la Fédération SUD Santé-Sociaux, réaffirmons notre position concernant les négociations sur une nouvelle convention collective unique.

Pour nous il est urgent qu'un accord pour les "183 euros pour toutes et tous" aboutisse.

Notre mandat est clair :

Pas d'entrée en négociation sur une CCCHN (convention collective commune de haut niveau) avant que l'ensemble des salarié-e-s du secteur ne les perçoive ce qui constitue une juste égalité.

Nous rappelons nos revendications devant l'urgence sociale actuelle : De nécessaires augmentations de salaires découlant :

- Du retard pris par notre secteur depuis 20 ans sur les rémunérations.
- D'un coût de la vie impacté par une inflation galopante depuis plus d'un an.

De plus, depuis Janvier 2023, les employé-e-s de notre secteur, comme la majorité des salarié-e-s du pays, se mobilisent contre la réforme injuste du système de retraite.

Malgré les dénis de démocratie de notre gouvernement, avec la complicité du MEDEF, les mobilisations continuent.

Les salarié-e-s de la BASSMS souvent à temps partiels et avec de bas salaires avec 80% de salariées femmes seront d'autant plus impacté-e-s par cette réforme délétère, qui a comme unique objectif la casse d'un des conquis sociaux les plus importants.

Cette réforme des retraites injuste pour les travailleurs et travailleuses aura un impact majeur sur les conditions de travail dans un secteur qui atteint les records d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP).

Enfin, notre Fédération SUD Santé Sociaux se félicite du jugement concernant la demande de certaines OS de participer à cette instance. La représentativité s'acquiert avec des résultats aux élections professionnelles, notre Fédération préférera toujours un règlement juridique à des tentatives politiques de passage en force.

Pour toutes ces raisons, notre Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié-e-s du secteur à poursuivre les mobilisations pour instaurer un rapport de force afin d'obtenir la satisfaction des revendications, tant sectorielles qu'interprofessionnelles.

Paris le 25/04/2023

